

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON

SEANCE DU 05 Juin 2026

N° 20260605-07

Nombres de Membres en exercice :11

Nombres de présents : 9

Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 18h30, sous la présidence de Céline GINIEIS, Maire.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Marie-Claude, CULIÉ Francis, GINIEIS Céline, GRACIA Julian, GUIRAUD Monique, SEBE Claude, SERRA César, TARU Laurie

Représentés : GOLIEZ Xavier par TARU Laurie-
GULLI Marina par CAMBON Marie-Claude

Excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : TARU Laurie a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal, le vendredi 5 juin 2026 à 18h30

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire N°INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. GARCIA, SEBE SERRA et Mme GUIRAUD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Céline GINIEIS

...

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme GINIEIS Céline onze voix

Mme GINIEIS Céline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

b) Élection des 3 suppléants

Les 3 candidatures enregistrées : Francis CULIÉ – Laurie TARU – César SERRA

...

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CULIÉ a obtenu onze voix
- Mme TARU a obtenu onze voix
- M. SERRA a obtenu onze voix

Fait à Murasson, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Céline GINIEIS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune de Murasson : ce recours gracieux ne court pas à nouveau qu'à compter de ma réponse.

Accusé de réception en préfecture

012-211201637 20260605 20260605 07 DE

Reçu le 11/06/2026